

**CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 19'000.- DESTINÉ À LA CRÉATION D'UNE RAMPE POUR
PERSONNE À MOBILITÉ RÉDUITE AU PAVILLON 1982 « PARASCOLAIRE »**

Considérant,

- la motion pour l'amélioration et/ou la réalisation d'aménagements visant à faciliter la mobilité votée par le Conseil municipal à la séance du 21 décembre 2010,
- le rapport détaillé de l'association *Pour une cité sans obstacle HAU* sur l'accessibilité de nos bâtiments communaux et les mesures qu'il conviendrait de prendre,
- la situation d'un élève de Compesières rencontrant des difficultés en raison de l'ancienneté du bâtiment,
- la nécessité de la création d'une rampe pour améliorer l'accessibilité de ce bâtiment et le mettre en conformité avec la législation fédérale,
- le préavis favorable de la commission des bâtiments et école du 28 novembre 2011,
- l'exposé des motifs joint à cette délibération.

Sur proposition du maire et des adjointes,

le Conseil municipal

DÉCIDE

À l'unanimité, soit par 15 voix pour :

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 19'000.- destiné à la création d'une rampe pour personne à mobilité réduite au pavillon 1982 « Parascolaire ».
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements sous la rubrique 5420.503.00.
3. De la porter à l'actif du bilan, 5420.143.00, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense au moyen de 10 annuités par le compte 5420.331.00 de 2012 à 2021.
5. D'attribuer au fonds de décoration le 1% du montant des travaux effectifs.

Le délai pour demander un référendum expire le 7 mars 2012.

Bardonnex, le 7 février 2012

Daniel FISCHER, Président